

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-61

Séance du MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

| Date de la convocation |          |             |
|------------------------|----------|-------------|
| 26/09/2018             |          |             |
| Date de l'affichage    |          |             |
| 26/09/2018             |          |             |
| Nombre de conseillers  |          |             |
| En exercice            | Présents | Représentés |
| 12                     | 7        | 1           |

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joseph FROMIGUE, vice-Président, mandaté exceptionnellement par André CAZERES, Président, pour assurer la présidence de la séance.

**Présents :**

M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU – Catherine LISSARRAGUE  
MM. Jean-Baptiste RAMON – Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

**Absents excusés :**

Mme Françoise TREY ; MM. André CAZERES – Christian COUMET

**Secrétaire de séance :** Mme Marianne SARTHOU est désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**MISE A DISPOSITION « SERVICE BRIGADE VERTE ET CHANTIER D'INSERTION » DU PLVG POUR LE NETTOYAGE DU MURET EN AMONT DU PONT DE LA RAILLÈRE, CAUTERETS**

Le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au PLVG le 1er janvier 2017, l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI), a également été transféré au PLVG au 1er janvier 2017 et a été principalement affecté à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat de rivière sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

Toutefois, afin de conserver une diversification des activités de l'ACI, le Vice-Président informe que le PLVG a délibéré le 14 mars 2017 afin de définir les nouvelles modalités de mise à disposition du service brigade verte et chantier d'insertion aux collectivités du territoire.

Le Vice-Président expose que des travaux de nettoyage du muret en amont du pont de la Raillère (Cauterets), doivent être réalisés sur le territoire indivis des communes de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin et propose de faire appel au service « brigade verte chantier d'insertion » du PLVG.

Le Vice-Président sollicite le conseil syndical afin de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du service « brigade verte chantier d'insertion » avec le PLVG :

Sur proposition du Vice-Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (huit voix pour) :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux de nettoyage du muret en amont du pont de la Raillère (Cauterets),
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition de service de la Brigade verte avec Mme la Présidente du PLVG,
- **D'AUTORISER** le Président à remplir et signer l'ensemble des formalités administratives relatives à cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures



Le Président  
André CAZERES